

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.12.483

**Participation pour la
réalisation d'un
logement locatif
public dans le cadre
de la production
nouvelle PCS - Fléac
"les Plantes"**

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

PARTICIPATION POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF PUBLIC DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION NOUVELLE PCS - FLEAC "LES PLANTES"

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire, notamment des logements de type PLUS (logements locatifs publics « de droit commun »).

Le règlement de participation de la ComAGA adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition-viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements.

Logélia Charente réalise une opération d'acquisition-amélioration qui vise à produire un logement PLUS sur la commune de FLEAC, aux « Plantes » et sollicite la ComAGA afin de participer à sa création. Le montant total de l'opération s'élève à 35 911,19 € TTC.

Cependant, s'agissant d'une transformation d'un local appartenant antérieurement à Logélia Charente, il est proposé d'attribuer uniquement les 30% de la participation financière ComAGA au titre des travaux de construction-transformation du local en logement, soit une subvention d'un montant de 1 200 €.

Cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de Cohésion Sociale » (PCS).

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 27 novembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 11 décembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 1 200 € à Logélia Charente pour la réalisation d'un logement PLUS à Fléac « Les Plantes ».

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention avec la commune de Fléac et Logelia Charente.

D'IMPUTER les dépenses au budget principal – article 20417 - sous-fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 décembre 2007	<u>Affiché le :</u> 27 décembre 2007